

30 450 BONNEVAUX  
Tél : 04 66 61 12 68  
Fax : 04 66 61 25 07  
Mail : mairie.bonnevaux@free.fr  
Site internet : [www.bonnevaux.com](http://www.bonnevaux.com)

Bonnevaux, le 15 février 2018

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 février 2018 DELIBERATIONS**

**Présents :** Roseline BOUSSAC, Marie-Cécile CHANDESRIS, Frédéric VIDAL, Victor MATALONGA.

**Procurations :** Yves BOVE à Roseline BOUSSAC

**Absents :** Eric DEDIEU, Sabine HUREL, Damien LOYAL, Bertrand POINCIN, Pascal PERQUIS.

**Excusés :**

**Secrétaire de séance :** Marie-Cécile Chandesris

### **COMPTE RENDU DU CONEIL MUNICIPAL DU 19 janvier 2018**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **DISTRIBUTION BOIS PERSONNES AGEES**

Le Conseil Municipal propose qu'il soit livré à chaque foyer dont les occupants sont âgés de plus de soixante-dix ans, du bois de chauffage sur demande simple des personnes concernées, en justifiant d'être non-imposable sur le revenu et résidant sur la Commune de Bonnevaux.

Chaque personne bénéficiera d'une aide correspondant à 3 stères de bois, avec une participation communale maximum de 55,00 € le stère sur présentation de la facture.

Ont signés les membres présents ;

### **SUBVENTIONS ETUDES 2018 / 2019**

Le Conseil Municipal décide les aides suivantes aux études des élèves, apprentis et étudiants pour l'année scolaire 2018/2019 :

- 120 € pour les élèves du collège ;
- 160 € pour les élèves du lycée et les apprentis ;
- 200 € pour les étudiants.

Sont concernés les enfants habitant sur la Commune de Bonnevaux, fournissant un certificat de scolarité, un certificat de boursier et un justificatif de domicile avant le 1<sup>er</sup> novembre 2017 et dont les parents sont non imposables.

Ont signé les membres présents ;

2

### **LOYER PLACE DES FETES COL DU PERAS**

Le Conseil Municipal décide le prix de location de la place des fêtes au Col du Péras comme suite :

Location pour 24 h: 200 € ( avec électricité )  
50 € ( sans électricité )

Pour une durée inférieure à 4 h, le tarif est 10 € / l'heure.

Dans ce prix sont incluses toutes les charges.

A chaque location, les compteurs d'EDF sont contrôlés.

Un chèque de caution pour chaque location de 200 € est à déposer à la mairie avant la location, pour prévenir des dégâts éventuels et / ou le nettoyage du site.

Le Maire, Roseline Boussac prend en charge la location, la surveillance et le contrôle de chaque location.

Ont signé les membres présents ;

### **LOYER SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil Municipal décide le prix de location de la salle polyvalente comme suit :

Location à la journée : 15 €  
Location à l'heure : 2 €

Dans ce prix sont incluses toutes les charges.

Un chèque de caution pour chaque location de 100 € est à déposer à la mairie avant la location, pour prévenir des dégâts éventuels et / ou le nettoyage de la salle.

Le Conseiller Municipal Yves Bové prend en charge la location, la surveillance et le contrôle de chaque location.

Ont signé les membres présents ;

### **PRIX PHOTOCOPIES**

Le Conseil Municipal décide les prix par photocopie suivants :

<b>Noir et blanc</b>			<b>Couleur</b>		
	A4	A3		A4	A3
1-50	0,20	0,30	1-20	0,60	0,90
51-100	0,15	0,25	21-100	0,53	0,83
101-500	0,10	0,20	101-300	0,45	0,75

Si l'utilisateur souhaite du papier couleur (en cas de stock), il est ajouté au prix 0,04 ( A4 ) ou 0,08 € ( A3 ).

Ont signé les membres présents ;

**PRIX JETONS LAVERIE**

Le Conseil Municipal décide de fixer le prix du jeton pour l'utilisation des machines à laver linge et le sèche linge à 1,00 €.

Pour un séchage d'environ 2 heures, il faut 2 jetons.

Pour laver 4 kg de linge à 40°, il faut 3 jetons.

Ont signé les membres présents ;

**SUBVENTION ASSOCIATION LES RESTAURANTS DU COEUR 2018**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention suivante :

- Les Restos du Cœur : **200,00 €** .

Ont signé les membres présents ;